

CULTURE**Création d'une classe à horaires aménagés "musique"**

Convention entre le conservatoire municipal d'Ivry et le collège Politzer

EXPOSE DES MOTIFS

La commune d'Ivry-sur-Seine a donné son accord de principe sur la création, lors de cette rentrée scolaire 2009/2010, d'une classe à horaires aménagés « musique » au sein du collège Georges Politzer.

Comme l'annonçait la note d'information transmise au Conseil municipal du 25 juin 2009, les procédures internes à l'Éducation nationale nécessitent, pour l'approbation définitive d'une telle création, l'adoption par le Conseil d'une convention de partenariat passée entre le Conservatoire municipal et l'établissement scolaire concerné, texte auquel doit être joint le projet pédagogique de la classe à horaires aménagés « musique » relatif à la première année de fonctionnement de cette classe.

Un projet de convention était joint à cette note d'information.

Je vous propose donc aujourd'hui d'approuver la convention entre le conservatoire municipal d'Ivry et le collège Politzer relative à la création et au fonctionnement d'une classe à horaires aménagés "musique".

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : - convention

- projet pédagogique

CULTURE

Création d'une classe à horaires aménagés "musique"

Convention entre le conservatoire municipal d'Ivry et le collège Politzer

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de l'éducation,

vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2002 relatif aux classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges,

vu la circulaire n°2002-165 du 2 août 2002 relative aux classes à horaires aménagés musicales dans les écoles élémentaires et les collèges,

vu l'arrêté ministériel du 22 juin 2006 fixant le programme d'enseignement des classes à horaires aménagés musicales,

vu la note d'information transmise au Conseil municipal du 25 juin 2009,

considérant la volonté de la Ville de promouvoir l'accès à la culture et à la connaissance pour tous,

considérant que la création d'une classe à horaires aménagés "musique" au sein du collège Politzer entre dans le processus du projet éducatif engagé par la Ville,

considérant l'accord de l'Education Nationale pour ce partenariat entre le collège Politzer et la ville d'Ivry,

vu la convention ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat entre le conservatoire municipal d'Ivry et le collège Politzer relative à la création d'une classe à horaires aménagés "musique", ainsi que le projet pédagogique pour l'année scolaire 2009/2010 et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE
LE
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 25 SEPTEMBRE 2009